

Admission en Master, la procédure française

La procédure d'admission

La procédure française comporte deux phases :

- **Une phase d'admissibilité** composée d'une double évaluation de dossier effectuée par deux membres académiques de Sciences Po. Sur le fondement de ces deux évaluations, le jury se prononce sur l'admissibilité du candidat.
- **Une phase d'admission** composée d'un entretien oral, à l'issue duquel la commission d'entretien délivrera un avis. Le jury d'admission fonde sa décision sur l'ensemble du dossier du candidat et sur l'avis motivé de la commission.

Calendrier 2018

- Date limite de candidature : **8 janvier 2018** à 23h59
- Date limite de candidature pour les candidats issus d'un établissement partenaire (conventions) : **5 mars 2018** à 23h59
- Résultats d'admissibilité : Envoyés par email les **28 et 29 mars 2018**
- Entretiens d'admission : **du 16 avril au 14 mai 2018**
- Résultats d'admission : **Début juin 2018** (date exacte à confirmer)

Pour en savoir plus